

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DJS 304 - DPVI 428 Subvention (2.500 euros) à l'association Percussion Art (13e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Percussion Art, 151, rue du Château des Rentiers (13e) ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 4 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à Percussion Art (19232/D05629/2012_02269 et 2012_02271) 151, rue du Château des Rentiers (13e), pour ses projets Ateliers de formation musicale (1.500 euros) et Voyage en rythme (1.000 euros).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.